

Ordre du jour

- Rentrée scolaire 2021-2022
- Elections des représentants de parents d'élèves
- Evolution de la situation sanitaire
- Conseil des enfants
- Questions diverses

Liste des présents

Monsieur FEVRIER, adjoint délégué aux périscolaires et aux conseils d'école.
Madame BEUGNOT, adjointe déléguée à l'éducation.

Monsieur LARDY, DGA de l'éducation, jeunesse et sports.
Madame LOSPIED, directrice de l'éducation.
Monsieur JOLY, responsable du service vie scolaire.
Monsieur AUTIN, directeur adjoint de l'éducation et responsable service Enfance.

18 parents répartis sur 14 GS représentés

GS	MATER	ELEM
ATLANTIS	1	
BELLE EPINE	1	1
CHAT PERCHE	1	
CHÂTEAUX	1	1
ESSARTS		1
GROS CAILLOU		1
JUSTICE		1
PLANTS		1
PONCEAU	1	
NAUTILUS	1	
SEBILLE	1	1
TERRASSES		1
TERROIR		2
VILLAGE	1	

Point n°1 Rentrée scolaire 2021-2022

- Effectifs:

Une légère baisse des effectifs scolaires par rapport aux effectifs de la même date l'an passé, nous constatons 82 enfants en moins.

- Maternelle: 3584 enfants contre 3 579 en 2020
- Elémentaire : 5210 enfants contre 5297 en 2020

Néanmoins, on note 8 ouvertures de classes en maternelle (dispositif GS à 24) et 4 ouvertures de classes en élémentaire (poursuite dédoublements CP et CE1).

Point n°2 : Elections des représentants de parents d'élèves

Date des élections : le 8 octobre 2021.

29 écoles sur 52 utilisent uniquement le vote par correspondance.

Les conseils d'écoles débuteront à compter du 11 octobre 2021.

Les élections sont en cours de préparation (impression, matériel de vote, mise sous pli, distribution).

Remarque : Les écoles ont du mal à trouver des candidats (manque de temps, difficulté à saisir le rôle des parents des élèves). De plus, la disparition des réunions plénières dans les écoles pour la rentrée liée à la crise sanitaire n'a pas permis aux parents des élèves de se présenter et de trouver des candidats.

- **Est acté** l'envoi d'un SMS à l'ensemble des familles pour inciter au vote du vendredi 08 octobre 2021.
- **Proposition pour l'année prochaine** de faire paraître un article dans le magazine de rentrée, avec le portrait d'un ou plusieurs parents d'élève et préciser leur rôle dans la vie de l'école.
- **Les textes officiels** concernant les rôles et attributions des parents d'élèves lors des conseils d'écoles : <https://eduscol.education.fr/2266/le-conseil-d-ecole-et-les-autres-instances-de-l-ecole>

Remarque : Des panneaux d'affichages doivent être disponibles pour informer les parents. Il semble que dans certaines écoles ils soient dégradés ou manquants.

Réponse : C'est une question d'entretien courant qui nécessite qu'une demande soit faite via le logiciel eATAL par le directeur de l'école.

Point n°3 : Protocole sanitaire

- Au 30 septembre 2021, le protocole sanitaire appliqué dans le Val-d'Oise est au niveau 2 : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

Pas de brassage des groupes.

Nettoyage des surfaces contact plusieurs fois par jour.

Activités physiques autorisées en extérieur et en intérieur (2 m de distance).

Fermeture de la classe au premier cas Covid +

Durant la période de rentrée scolaire et au 30 septembre 2021, 11 classes ont fermé, c'est très peu par rapport aux 412 classes que compte la ville de Cergy.

Allègement du protocole à compter du 04 octobre 2021 dans certains départements (49 au 30 septembre 2021 – une liste officielle doit paraître) ils passent en niveau 1 (vert). Pour les 49 départements : disparition de la notion de non brassage des élèves, allègement du port du masque et nettoyage des zones les plus utilisées. Le Val-d'Oise n'est pas concerné par cet allègement.

Demande d'information d'un parent élu concernant l'expérimentation dans 10 départements sur d'autres modalités de fermeture quand il y a un cas Covid +

Réponse : Le Val-d'Oise n'était pas concerné le 30-09-2021 mais la liste officielle n'est pas encore parue.

Remarque au sujet des fermetures de classes et du non remplacement des enseignants

:

Réponse : Le remplacement des enseignants relève de la compétence de l'éducation Nationale. La ville ne peut pas organiser l'accueil des enfants non pris en charge par l'EN sur le temps scolaire.

Point n°4 : Les conseils d'enfants

- Les élections commencent le 07 octobre 2021 et se termineront mi-novembre 2021.

1 conseil local regroupant 78 enfants issus des 25 écoles élémentaires.

Les CE2-CM1-CM2 peuvent se porter candidat.

Les enfants sont élus pour un mandat de 2 années scolaires.

Trois commissions thématiques sont à définir avec les nouveaux conseillers.
Réunion 2 fois par mois par commission + plénière une fois par trimestre

Une cérémonie d'intronisation est prévue en Mairie.

Une visite de l'Hôtel de ville de Cergy et de l'Assemblée Nationale.

Journée d'intégration à la base de loisirs de Cergy le 24 novembre 2021

Point n°5 : Divers

- Les parents demandent des informations sur l'organisation de séjour dans le cadre scolaire et les modalités de financement

Les séjours sont à l'initiative de l'EN sur réalisation de dossier d'un ou plusieurs enseignants.

Financement complémentaire possible de la commune, dans le cadre du label éco-école. Le service « citoyenneté, conseil d'enfants, développement durable » peut accompagner les écoles au sujet du Label.

- Restauration scolaire : Remarque concernant les plats complets déjà mélangés.

Lors du prochain CLP, il sera proposé aux parents de nommer des membres à la commission de restauration. Dès que la situation sanitaire le permettra, ils seront invités à déjeuner dans un restaurant scolaire.

Le marché de restauration est en cours de renouvellement (un parent du CLP a été convié à participer au test gustatif). Le prestataire sera officiellement notifié après le CM de décembre 2021 pour une mise en œuvre du marché au 1er janvier 2022.

La séance est levée à 21h00.